

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de HERMES, le 11 juin 2009 à 20h30 sous la présidence de M. Laurent PAGNY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BATTAVOINE, MARCQ, NADAUS, Messieurs BOUREL, BOYART Adjoints, Mesdames GENTY, MARLE, PICARD, ROGER, Messieurs BARBIER, DUBUS, JEHANNE, LAPERSONNE, LEVEQUE, MERCIER, PALANDRE, PINTEAUX.

Absente excusée : Melle TELLIER, procuration à Mme GENTY

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel des membres présents. Il demande si chaque élu a bien reçu le compte rendu de la séance du 31 mars dernier. Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

M. Claude BOYART est désigné secrétaire de séance.

Le Maire informe l'Assemblée que deux sujets présentant un caractère d'urgence ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion. Néanmoins, il demande au Conseil Municipal d'accepter leur discussion. Ce qui est approuvé à l'unanimité. Il s'agit des deux dossiers suivants :

Acquisition de la propriété de Mme CHEMIN

Demande de subvention pour travaux sur la Mairie.

Convocations par internet

A la demande de plusieurs élus, le Maire propose l'envoi des convocations et rapports aux élus qui le souhaitent par internet.

M. MERCIER soulève la difficulté de recevoir ces courriers, en cas de panne du site telle la dernière, due à la présence de spams.

A ce sujet, M. PAGNY adressera aux élus le courrier du fournisseur du site au sujet des incidents constatés récemment sur le site communal

MM. MERCIER et PALANDRE émettent un avis défavorable. Tout comme les élus ne souhaitant pas utiliser internet ou ne disposant pas de cet équipement, des convocations leur seront adressées par voie postale.

Télétransmission des actes officiels

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec les services de l'Etat organisant la transmission par internet des documents officiels soumis au contrôle de légalité par la Préfecture : Arrêtés municipaux, délibérations ect.

Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi

L'Assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à souscrire 3 contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), permettant le recrutement de personnes en difficultés ou relevant du régime COTOREP. Le temps de travail correspondant est de 20 heures par semaine. L'Aide de l'Etat porte sur 90 % du salaire

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2009.

Centre de Loisirs

Comme chaque année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, définit les périodes de fonctionnement du Centre de Loisirs communal : vacances et mercredis. Il autorise l'engagement des dépenses nécessaires (assurances, personnel, alimentation, petit matériel ect.)

Subventions aux associations 2009

Avant d'entamer les débats, le Maire a remis à chaque élu un document relatif à la réglementation portant sur la participation des élus responsables d'associations, lors du vote des subventions communales.

Il précise, par ailleurs, que l'absence de subvention ou la réduction de leur montant, pour certaines, ne constitue pas une sanction, mais tient compte des besoins réels de l'association concernée.

Il demande également le respect strict de l'article 1^{er} de la loi de 1901 concernant l'utilisation des fonds dont elles disposent.

M. PALANDRE souhaite savoir si les associations ont été consultées sur leurs projets.

M. PAGNY lui précise que les subventions ne sont attribuées que sur demande expresses et qu'elles ont pu ainsi faire connaître leurs programmes

Plusieurs élus, engagés dans la vie associative locale et dans la gestion d'associations susceptibles de bénéficier d'aides communales, déclarent ne pas participer au vote ni aux débats : Il s'agit de MM BOYART, LEVEQUE, BARBIER, de Mmes MARCQ, BATAVOINE, MARLE et PICARD

M. PAGNY apporte les précisions préalables suivantes :

- l'UNRPA ne percevra pas de subvention en 2009 compte tenu de la détention, dans ses réserves, d'un livret A d'une valeur de 11 000€. Par ailleurs, il signale la redistribution de 6 600€ à ses adhérents. Ces éléments impliquent que l'association ne nécessite pas d'aide financière pour cette année.

Le Comité Sports et Fêtes voit sa subvention en évolution de 300€ par rapport à 2008.

Toutefois, le versement de 2835€ est conditionné au fonctionnement de l'activité piscine, aidée à hauteur de 81€ pour chacune des 35 sorties prévues.

M. PALANDRE s'interroge sur le fait que le Comité perçoit moins d'aide que les principales associations sportives de même importance. M. PAGNY rappelle qu'une société sportive s'inscrit dans un programme de compétitions, ce qui n'est pas le cas de la section danse concernée.

Il signale qu'en plus des aides financières, la Commune apporte un soutien logistique important, à travers le prêt de ses locaux, dont le coût n'a jusqu'à présent pas été évalué, mais qui constitue une charge non négligeable.

Pour 2010, la signature de conventions sur ce point sera à prévoir.

L'association WILFIRE percevra une aide de 5400€ dont 440 sont destinés à souscrire les assurances couvrant le risque lors du tir du feu d'artifice. Le solde permettra l'achat de matériel d'illumination pour la commune, à des prix réduits.

Une convention de rétrocession gratuite ou un don à la collectivité seront nécessaires, le moment venu. De même, le bilan des achats réalisés dans ce but sera vérifiable sur factures.

Le Secours Populaire, qui bénéficie d'une subvention organise des sorties, ouvertes aux habitants de HERMES, le 07 juillet à la base nautique de SAINT LEU et le 23 août à FORT MAHON

La Commission responsable sera avisée plus en détail de ces activités.

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des subventions aux associations, moins les abstentions de MM. MERCIER et PALANDRE.

Allocation naissance

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la Commission municipale portant sur l'attribution d'une allocation de 15€ lors d'une naissance d'un enfant de HERMES.

Cette somme serait versée sur un livret A ouvert par les parents au nom du nouveau né.

Une remise symbolique aux parents pourrait être effectuée lors des cérémonies du 14 juillet ou des vœux.

Dès à présent, un petit ouvrage destiné aux enfants, intitulé « Mon Premier Livre » est offert à l'occasion des naissances.

Terrain du Château d'eau

Le Syndicat des Eaux de HERMES souhaite édifier un nouveau réservoir à proximité de celui existant.

Pour mener ce projet à terme, il lui est nécessaire d'acquérir une parcelle de 2500m² issue de la propriété voisine.

Des négociations entamées avec le propriétaire, il ressort que celui-ci souhaite échanger avec la Commune ce terrain contre une surface équivalente prélevée sur une parcelle située près de la rue de Marguerie, au lieudit les Aulnes Maigret

Notre Commune devrait alors revendre au Syndicat des Eaux la parcelle échangée, au prix fixé par France Domaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette procédure et autorise le Maire à réaliser les formalités nécessaires.

Placette au Marais Colin

Afin de réaliser une placette permettant aux véhicules de faire-demi-tour, l'acquisition d'une parcelle issue de la propriété D n° 184 de Mademoiselle CARON est nécessaire.

Un accord a été trouvé avec l'intéressée, au prix de 130€ fixé par France Domaine.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition de cette parcelle et autorise le Maire à réaliser les formalités nécessaires. La rédaction de l'acte sera confiée à Maître DELACOURT, Notaire à NOAILLES.

Acquisition de terrain

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre périscolaire, il est nécessaire d'acquérir les terrains d'implantation de cet équipement.

Un accord a été arrêté avec la propriétaire de la parcelle C n°71, d'une superficie de 465m², située au lieudit le Clos Cormi.

Le Conseil Municipal approuve les conditions retenues, conformes aux propositions de France Domaine et autorise le Maire à signer l'acte dont la rédaction sera confiée à Maître DELACOURT Notaire à NOAILLES

Chapelle du 8 Mai

Un crédit de 15 000€ a été ouvert au budget 2009 afin de permettre la réhabilitation de la chapelle communale rue du 8 Mai.

Afin de réduire la dépense à la charge de la Commune, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département.

A cette occasion, M. DUBUS demande pourquoi le bâchage de l'édifice prévu initialement n'a pas été réalisé. M. BOURREL l'informe que les artisans contactés ont jugé cette mesure inutile, compte tenu de la proximité des travaux et onéreuse, face au risque inévitable de destruction des bâches par les intempéries.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention du Département pour ce projet.

M. PALANDRE propose que d'autres aides soient sollicitées, notamment auprès de l'Europe.

Façades de la Mairie

Lors de l'élaboration du budget 2009, un crédit de 80 000€ a été ouvert en vue de réaliser le rejointoiement des briques de la Mairie.

Le devis présenté par l'entreprise VAN HELDEN de NOAILLES, d'un montant TTC de 79 831€06 est le moins élevé.

Afin de financer cette dépense importante, le Maire propose de réaliser ce projet en trois phases :

1 ^{ère}	Façade sur rue et cheminées	33 102€40
2 ^{ème}	Les deux pignons	23 704€00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir cette solution

Balayage Mécanique

Dans le cadre du renouvellement du contrat de balayage mécanique des rues de HERMES équipées de bordures et caniveaux, des devis ont été sollicités. La société VEOLIA Propreté Nord Normandie, basée à ROUEN a présenté la meilleure offre pour un montant annuel de 5 508€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces conditions et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

OCIDO

Un projet de convention à passer avec l'Office de Coopération Intercommunale du département de l'Oise, a été élaboré en vue de bénéficier de prestations de conseil dans les domaines administratifs, juridiques et fiscaux.

Or, l'information récente relative à la transformation prochaine de cet organisme entraîne l'abandon de ce projet.

Chantier Ecole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer une convention avec la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis portant sur la prise en charge, par la commune, d'une partie des frais de restauration des stagiaires lors de leur présence à HERMES.

La seconde moitié de cette dépense sera payée par la CCRB à la Commune.

Syndicat d'Assainissement

Les Communes de NOAILLES et de SAINTE GENEVIEVE ont fait part de leur souhait d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour le transfert et le Traitement des Eaux Usées de HERMES, BERTHECOURT et VILLERS SAINT SEPULCRE.

La Commune a déjà émis un avis favorable. Le Syndicat ayant délibéré dans ce sens, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces adhésions.

Médiathèque

La médiathèque de HERMES bénéficie d'un contrat de maintenance concernant son système informatique « ORPHEE ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à renouveler ce contrat, pour une période maximum de 3 ans, moyennant un cout annuel de 310€.

Rapports annuels

Conformément à la réglementation, le Maire remet aux élus :

- Le rapport d'activités 2008 du Syndicat d'Electricité SE 60.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour 2007 de la DDAF, en sa qualité d'assistant et de conseil
- Le rapport annuel du délégataire du service communal d'assainissement (VEOLIA) pour 2008